

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Esker déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 19 au 23 juillet 2010 :

Séance du	Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
19/07/2010	1001	6,8900	6 896,90
20/07/2010	1502	6,9879	10 495,80
21/07/2010	1180	6,7712	7 990,00
22/07/2010	1557	6,9430	10 810,30
23/07/2010	1550	6,8744	10 655,35
Total	6790	6,8996	46 848,35

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Fait à Lyon, le 26 juillet 2010